

BTS Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques

APPRENTISSAGE

RESPONSABLE DE LA FORMATION :
Martine AUGIER
infos@lamaisondelentreprise.com

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION :
Sylvie QUEYREIX
03 86 49 26 50
sens.ies@lamaisondelentreprise.com

UN MÉTIER

Descriptif

Le technicien supérieur en Conception et Réalisation de systèmes automatiques (CRSA) exerce son métier en concevant, réalisant, ou exploitant des systèmes automatiques. Son expertise technique et sa polyvalence lui permettent de s'adapter aux évolutions technologiques permanentes. Il peut intervenir dans de nombreuses activités du cycle de vie technique d'un système, de sa conception à son amélioration continue, dans un contexte réglementaire et normatif fortement contraint. Il est un agent de maîtrise régulièrement amené à travailler dans le cadre de projets ou d'interventions techniques où ses compétences sont exploitées pour conduire en autonomie une équipe.

Vos activités en entreprise

- **Concevoir** tout ou partie d'un système automatique en s'appuyant sur les outils de conception assistée par ordinateur et de simulation.
- **Intégrer** des systèmes, implanter des constituants, réaliser les câblages et interconnexions, programmer la commande d'un système automatique.
- **Réaliser** les tests, les réglages et la mise au point du système ainsi que son installation en production.
- **Garantir** le fonctionnement du système automatique.
- **Analyser** les évolutions des indicateurs de performance, et proposer une optimisation ou une amélioration.
- **Piloter** des projets.
- **Échanger** avec des clients externes ou internes à son entreprise, ainsi qu'avec des fournisseurs ou des sous-traitants.

UNE FORMATION

Public concerné

- Bac technique (STI GM, STI GET), Bac Pro (MEI, ELEEC), Bac scientifique (Bac S, Bac S option TI)

Principales compétences à acquérir

- **Décoder** un cahier des charges, **reformuler** un besoin.
- **Choisir, justifier** un procédé et un processus technique.
- **Définir et organiser** les chaînes fonctionnelles, les fonctions techniques et les technologies associées.
- **Dimensionner et choisir** les constituants d'une chaîne fonctionnelle.
- **Déterminer** une solution permettant l'intégration et l'animation des chaînes fonctionnelles.
- **Définir** les constituants d'intégration des chaînes fonctionnelles.
- **Formaliser, puis vérifier** par simulation le comportement spatial et temporel d'un système automatique.
- **Élaborer** tout ou partie du dossier de réalisation, du dossier de tests et du dossier système remis au client.
- **Réaliser, tester, intégrer** tout ou partie d'un système automatique.
- **Mettre en service et valider** la conformité d'une solution par rapport à son cahier des charges fonctionnel.
- **Mettre en oeuvre** des outils de la conduite de projet.
- **Échanger** avec un interlocuteur en utilisant les moyens adaptés.

BTS Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques

➔ Recrutement

Le recrutement est réalisé par l'entreprise d'accueil.

Le candidat doit effectuer une inscription dans le centre de formation en demandant un dossier de candidature.

Ce dossier sera examiné par une commission et le candidat pourra être invité à se présenter à un entretien de motivation.

Cette procédure vise à préciser les enseignements à dispenser pendant la durée du contrat.

➔ Organisation - Statut durant la formation

- La formation se déroule sur le site de Sens
- L'alternance (2 semaines de formation, 2 semaines en entreprise)

Au travers d'une relation tripartite (entreprise, apprenant, centre de formation) coordonnée, la pédagogie de l'alternance permet d'acquérir, pas à pas, de façon individualisée les compétences et savoirs professionnels liés à l'exercice du métier. Les périodes en entreprise et en centre de formation se succèdent pour constituer des phases pédagogiques.

- Le jeune est considéré comme salarié de l'entreprise avec un contrat de travail à durée déterminée.

➔ Validation des études

- La formation est validée par un **BTS** Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques délivré par l'Education Nationale.
- Modalité de délivrance du diplôme : réussite aux épreuves.

UN EMPLOI

L'objectif du contrat d'apprentissage est de donner à un jeune de 16 à moins de 26 ans ayant satisfait à l'obligation scolaire, une formation générale, théorique et pratique en vue d'obtenir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, du second degré ou du supérieur, ou un ou plusieurs titres homologués.

Le jeune perçoit un salaire minimal déterminé en fonction de son âge et de l'année d'apprentissage (de 25% à 61% du SMIC)

Un tuteur est nommé par l'entreprise. Il est responsable de la formation de l'apprenti en liaison avec le centre de formation.

L'expérience professionnelle acquise par l'apprenti(e) est un élément déterminant pour trouver un emploi à l'issue de la formation.